



RÈGLEMENT DES FACTURES ÉMISES PAR LA CCBC **(FACTURE EAU, RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE)**

ELLES SONT A RÉGLER :

- **PAR VOIE POSTALE** à l'adresse indiquée sur le talon de votre facture ou à **Service gestion comptable d'Épernay**
21 rue du moulin à vent 51200 EPERNAY
- **SUR INTERNET** avec les références inscrites sur votre facture sur le site internet : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Les factures munies d'un flash code peuvent aussi être réglées :



- **A LA LIBRAIRIE « LE CLAIR JOIE »** - 5 rue du docteur Philippe Amelin à Montmirail. Les modes de règlement acceptés sont : espèces (dans la limite de 300 €), carte bancaire.
- **AU BAR TABAC L'APOSTROF** - 2 place Remy petit à Montmirail. Les modes de règlement acceptés sont : espèces (dans la limite de 300 €), carte bancaire.

Vous pouvez trouver d'autres partenaires pour le règlement de votre facture sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

DÉSORMAIS AUCUN RÈGLEMENT NE SERA ACCEPTÉ AUX BUREAUX DE LA CCBC (4 rue des Fosses à Montmirail)